

L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Hervé VAN COLEN 5ème Vice-Président, Jacques MARIE 6ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D032_100426

SPL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Désignation des représentants de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est actionnaire de la SPL de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville.

Suite à la mise en place du nouveau conseil communautaire, il convient maintenant de procéder, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation du membre appelé à représenter la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au Conseil d'Administration, conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la société.

Il est proposé, pour ce faire, de faire application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil communautaire de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Il est proposé la nomination de Madame Régine CURZYDLO.

Bien entendu, les élus qui le souhaitent peuvent se porter candidat au cours de la présente séance.

De même, conformément à l'article 33 des statuts de la SPL, le Conseil communautaire doit procéder à la désignation, à la majorité absolue des suffrages, d'un délégué pour représenter la Communauté de Communes lors des réunions à l'Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire de la SPL de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville et il est proposé de désigner Madame Régine CURZYDLO en tant que déléguée.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination ;

DÉSIGNE Madame Régine CURZYDLO afin de représenter – en tant que déléguée – la Communauté de Communes lors des réunions du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) de développement territorial et touristique du territoire de Deauville ;

DÉSIGNE Madame Régine CURZYDLO afin de représenter – en tant que déléguée – la Communauté de Communes lors des réunions de l'Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville .

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Roméo FROT
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Philippe AUGIER
Président